



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Europe a plus besoin de ses éleveurs que du loup !

Plus de vingt ans après son retour en France, le loup affiche aujourd'hui une population en plein essor qui, malgré une politique d'accompagnement concertée à destination des éleveurs, représente une menace constante pour la pérennité du secteur pastoral ainsi que des espaces ruraux et montagnards que l'élevage contribue à entretenir et à sécuriser. La multiplication des dommages et des victimes liées à cette propagation exponentielle de l'espèce lupine confirme la réelle incompatibilité entre « Grands Prédateurs » et élevage de plein air que dénoncent avec constance professionnels agricoles et élus.

La plateforme de concertation proposée par la Commission européenne sur la coexistence entre grands carnivores et troupeaux, doit entendre les réalités et les demandes des acteurs des territoires colonisés par le loup. La volonté absolue de protéger le loup ne doit pas se faire en effet au détriment de la dynamique économique et de la biodiversité des territoires ruraux !

Cette plateforme doit mettre à l'ordre du jour la révision du statut du loup dans la directive Habitat, que demandent les grandes organisations professionnelles agricoles que sont la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), Jeunes Agriculteurs (JA), les Chambres d'agriculture (APCA), la Fédération nationale ovine (FNO) et la Section nationale des propriétaires ruraux (SNPR) ainsi que l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM).

La préservation du pastoralisme est d'intérêt général et doit être prioritaire sur la protection des prédateurs tels que le loup.

Nous demandons donc à rencontrer le Commissaire européen en charge de l'environnement afin de faire entendre nos préoccupations et d'envisager des mesures qui protègent l'élevage de plein air dans les territoires de l'Union européenne où il est confronté à la présence des grands prédateurs.

Contacts :

FNSEA / SNPR : Arnaud LEMOINE – 01 53 83 48 83

JA : Cihem GHARBI – 01 42 65 86 16

APCA : Iris ROZE – 01 53 57 10 51

FNO : Amélie VILLETTE – 01 40 04 51 32

ANEM : Olivier LAMOUREUX – 01 45 22 15 13